Réseau piloté par

RéPIA PRIMO

Santé publique France

Accident exposant au sang (**AES**) en établissement médico-social (**EMS**) **COMMENT RÉAGIR ?**

QUE DOIS-JE CONSIDÉRER COMME UN AES ?

Tout contact avec du sang ou un liquide assimilé (liquide céphalorachidien, ...), potentiellement contaminant, même sans traces visibles de sang

- Lors d'une effraction cutanée (piqûre ou coupure)

- Par projection sur une muqueuse (œil, bouche)

- Sur une peau lésée

POURQUOI MON AES PEUT ÊTRE À RISQUE ?

Le risque dépend

- De la gravité de l'**AES** : profondeur de la blessure, geste en intravasculaire Intra-artériel (IA) et Intraveineux (IV), aiguille creuse, de gros calibre, visiblement souillée de sang
- Des caractéristiques du patient source : virémie élevée
- De l'absence de traitement post-exposition

QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE COUPURE OU PIQÛRE ?

■ **Règle n°1**
NE JAMAIS FAIRE SAIGNER

■ **Règle n°2**
LAVER
à l'eau et au savon

■ **Règle n°3**
RINCER
abondamment

■ **Règle n°4**
DÉSINFECTER
après séchage ou immersion **pendant 5 minutes**, avec du Dakin®, de la Bétadine dermique®, de l'alcool à 70° ou de l'Eau de Javel à 2,6% de chlore actif

■ **En cas de projection sur une muqueuse**
Rincer pendant 5 minutes avec de l'eau ou du sérum physiologique

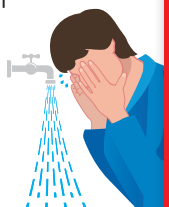

PRISE D'AVIS MÉDICAL
Pour tout AES, consulter au mieux dans les 4 heures au plus tard dans les 48h suivant l'exposition

- Contacter un médecin référent ou joindre le service des urgences le plus proche
- Vous pouvez également consulter un médecin du travail pour obtenir des conseils personnalisés et un suivi en cas d'AES

Trouver le référent AES le plus proche sur votre smartphone

POURQUOI CONSULTER UN MÉDECIN RÉFÉRENT AES ?

1/ Collecter les renseignements médicaux concernant le **patient source**

2/ **Évaluer le risque infectieux** (Virus de l'Immunodéficience Humaine - VIH, hépatites B et C) qui peut conduire à prescrire un traitement post-exposition urgent contre le VIH

3/ Vérifier votre **situation vaccinale et immunitaire** vis-à-vis de l'hépatite B

4/ Rédiger un **certificat médical initial d'accident de travail** pour une prise en charge assurantielle

Les AES ne sont pas une fatalité !
Prévenez tout risque d'AES en adoptant les bonnes pratiques, en utilisant protections et matériels adaptés

Adaptez les équipements de protection individuelle (EPI) en fonction du risque

Si risque de projection de sang ou de liquide biologique

Des **LUNETTES** anti-projection

Un **MASQUE**

Une **SURBLOUSE** ou **TABLIER**

Restez vigilant et portez des gants à usage unique

- Dès que la peau de mes mains est lésée
- Dès contact avec les muqueuses ou si la peau du patient est lésée
- Dès que je dois prélever et manipuler tout liquide biologique
- Dès contact avec des surfaces, matériels, linges ou déchets souillés
- Dès l'utilisation d'objet perforant et dès contact avec un liquide biologique

Conteneur stabilisé

- J'utilise les dispositifs médicaux de sécurité mis à disposition
- J'élimine **IMMÉDIATEMENT** les objets perforants dans un conteneur adapté
- Je ne recapuchone **JAMAIS** une aiguille à la main
- Je ne désadapte **JAMAIS** une aiguille
- Je nettoie **IMMÉDIATEMENT** matériels et surfaces souillés
- Fermeture intermédiaire du couvercle après utilisation, et fermeture complète du conteneur avant élimination

Novembre 2024 - Réalisation DonDiego 06 25 98 91 65 - RCS B 450 483 243 - Crédit photo Thinkstock

Relecture *: CPias PDL ; CPias Grand-Est ; Mission PRIMO ; CPias Bourgogne-Franche-Comté ; CPias Hauts-de-France ; D. Abiteboul, GERES ; A-G. Venier, mission MATIS ; URPS Pays de la Loire ; Santé Publique France*

Mission PRIMO : bp-primo@chu-nantes.fr

Réseau piloté par Santé publique France